

Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
27.09.2006
Date de la convocation des conseillers :
27.09.2006
point de l'ordre du jour no:
08/02

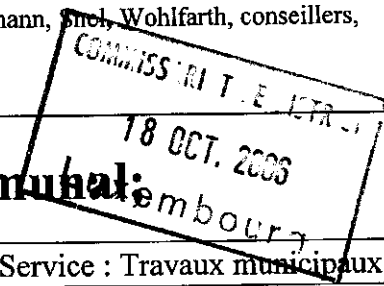
Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 octobre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello,
Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint

Absents : Spautz, échevin, Hoffmann, ~~encl.~~ Wohlfarth, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal



Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2006 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2006 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le directeur des Travaux municipaux du 8 septembre 2006, aux termes de laquelle il demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
Ecole Wobrecken : 3/0434/6111/020	Entretien bâtiments, dépendances et installations techniques	10.000 €	30.000 €	40.000 €

Considérant que ce crédit supplémentaire sera couvert par une recette supplémentaire de 30.000 € à l'article 2/1390/7020/001 « Remboursements et recettes divers » (Explication : les dépenses supplémentaires sont remboursées par l'assurance vu qu'elles ont été occasionnées par un incendie) ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2006 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 09/10/2006

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

CONTROLE DE LA COMPTABILITE DES COMMUNES

n° BU061K Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 23 octobre 2006

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire

COMMISSARIAT DE DISTRICT

- 7 NOV. 2006

Luxembourg

Service : Secrétariat
LESCH Esch/Alzette, le *SH*

10 NOV. 2006